Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 44 (1980)

Heft: 173-174

Artikel: Sur les continuateurs du lat. vulg. ca(l)lata dans le lexique et la toponymie de la Galloromania

Autor: Blondin, Roland

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399692

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SUR LES CONTINUATEURS DU LAT. VULG. *CA(L)LATA* DANS LE LEXIQUE ET LA TOPONYMIE DE LA GALLOROMANIA

Jean Babin m'entretenait souvent de ses toponymes argonnais : *Chalades* et *Senades* hantaient nos conversations, tant nous intriguait une suffixation qu'il considérait comme un étrange méridionalisme. Je m'étais promis de lui en suggérer une explication valable, et j'avais déjà rédigé un premier brouillon dont nous devions parler à la Noël 79. Que ses amis lisent aujourd'hui sa signature en filigrane de la mienne !

La veille de sa mort, répondant à un questionnaire que je lui avais adressé, il m'écrivait : « Oui, je connais le mot *chalade* dans le lexique argonnais d'autrefois : il traîne même dans un roman de Theuriet, *Le Refuge* ou *La Sœur de lait*, je crois [1], avec le sens de « montée pierreuse ». Il n'est plus employé aujourd'hui et a dû cesser de vivre dans la langue courante avant 1914 ».

Le NL *Cha(l)lade* ~ *Cha(l)laide*, souvent précédé de l'article féminin au Singulier (*la*) ou au Pluriel (*les*), parfois suffixé ou déformé par quelque contamination, est fréquent en Argonne, mais aussi dans les régions voisines. Il conviendrait évidemment que chacun d'eux, qui ne nous est généralement connu que par un relevé cartographique ou cadastral, fît l'objet d'une description topographique. Jean Babin avait entrepris en Argonne une telle enquête, mais son travail reste inachevé : il pouvait néanmoins préciser que le LD (= lieu-dit) *Sous la Chaladelle* (com. de Jouy-en-Argonne, Meuse) désigne une côte assez rapide qui mène au cimetière, mais il ignorait où se situe à Vandy (Ardennes) le LD *Croix de la Chalaitte*.

De mes propres recherches, uniquement fondées sur les *DT* (= *Dictionnaires topographiques*), je crois pouvoir tirer dès maintenant mieux que des hypothèses, si insuffisantes que me paraissent mes informations.

1. *Le Refuge* (1898 : action à Lachalade et à La Harazée). *La Sœur de lait* (1902 : action à Beaulieu et à Bellefontaine).

Outre l'abbaye cistercienne de *La Chalade* (com. de Lachalade), située dans la vallée de la Biesme, le *DT* de la Meuse (F. Liénard, 1878), donne les LD *Lachalède* « côte », com. de Naix [1], ainsi que *La Chalade* (com. de Stainville) et divers *Chalaide* (com. de Bar-le-Duc, etc.) définis comme « contrée », mais qui désignent bien évidemment des côtes situées sur des routes ou des chemins antiques, comme, semble-t-il, dans le département de la Marne (*DT* de A. Longnon, 1891), *La Chaladrerie* (com. de Villers-Allerand), dérivé d'un ancien *Chalade* d'après *maladrerie* : *malade*.

Dans le département des Ardennes, Jean Babin a relevé les LD suivants :

— *Croix de la Chalaitte*, com. de Vandy,

— *La Chalatte*, com. d'Exermont [2],

— *La Chalaite*, com. de Chestres [3].

En Meurthe-et-Moselle, *La Chalade* est le nom d'un hameau de la com. d'Aingeray, située sur un plateau au-dessus de la vallée de la Moselle.

Dans le département des Vosges (excellent *DT* de Paul Marichal, 1941), nos toponymes sont groupés dans l'arrondissement de Neufchâteau :

— à l'O., région de Grand ;

— au N., régions de Domrémy-la-Pucelle et de Moncel ;

— à l'E. et au S.-E., vallée du Vair, desservie par un *chemin de la Chalade* ; cantons de Vittel, de Contrexéville, de Bulgnéville, et de Monthureux ;

— au S., canton de Lamarche.

Les formes les plus fréquentes sont *La Cha(l)lade*, *La Cha(l)laide* — celle-ci semblant plus ancienne que celle-là —, plus rarement *La Chalarde*, *La Chalâtre*, *La Salade*, etc.

Les définitions de Marichal sont assez précises pour que l'on puisse en conclure, sans enquête sur le terrain, que ces NL sont situés sur des chemins, et, plus précisément, désignent *une côte sur un chemin*. Ces chemins sont souvent des voies romaines, dont le réseau était particulièrement dense dans la cité des Leuques [4], autour de Neufchâteau, de Grand, de Domrémy

1. Le *Nasium* antique, sur la voie romaine de Reims à Toul.

2. Au N. de Vouziers, à flanc de coteau sur la rive droite de l'Aisne.

3. Tout près du prieuré de Chéhéry, annexe de l'abbaye de La Chalade. Sur la commune d'Exermont, la route de Varennes à Grandpré monte par une forte côte.

4. Voir p. 440 de l'ouvrage classique d'Albert GRENIER, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*. Deuxième partie : *L'Archéologie du sol* ; 1. *Les routes* (Manuel DECHELETTE, tome VI, 1). Paris : Picard, 1934. On en complétera la bibliographie par le livre de Raymond CHEVALLIER, *Les voies romaines*. Paris : Colin, 1972.

et de Contrexéville (sites gallo-romains de Grand et de Moncel, cimetière mérovingien de Sauville, etc.). D'autre part l'extension du type *Chalade* semble en relation avec l'établissement de communautés monastiques à l'ouest de la Meuse aux XIe et XIIe siècles [1] : au Nord prieuré de Saint-Jacques-du-Mont, fondé en 1097 près de Coussey, au Sud Monthureux-le-Sec et Monthureux-sur-Saône.

Comment ne pas intégrer le type *Chalade* à l'ensemble des formes romanes, issues d'un étymon latin vulgaire *ca(l)lata*, qui ont, ou peu s'en faut, le même sens ? D'autant que ces formes couvrent une aire gallo-romane cohérente qui s'étend, sans doute à partir d'un noyau transalpin, sur tout le Sud-Est de la France (Provence et domaine francoprovençal) et monte jusqu'en Bourgogne et en Franche-Comté.

Au plan sémantique les continuateurs gallo-romans de *ca(l)lata* se classent en quatre groupes.

1° Certains désignent essentiellement une *déclivité*. *REW* 1487 et *FEW* II, 59 les rattachent à *calare* (< grec χαλᾶν « relâcher, détendre » → sens nautique : « descendre les voiles »), largement représenté dans les langues latines méditerranéennes, avec des sens divers, dont le principal est « descendre » ; voir en particulier l'italien *calare*.

Sans doute par croisement avec *(e)scalare* → **calare* par déglutination de la première syllabe sentie comme un préfixe, on lui trouve aussi parfois le sens de « monter, escalader », cité par Du Cange s. v. *calare* d'après Muratori, tome 8, col. 1096 : *Scalas apposuerunt et calavit supra murum civitatis* (1218).

Le *FEW* cite le sens « terrain en pente », qu'il semble dater du moyen français [2] et renvoie à Cotgrave qui traduit le français *calate* par « pente douce ». C'est évidemment à la même origine — selon toute vraisemblance, un emprunt italien — qu'il convient de ramener le terme de manège donné par Furetière s. v. *calade* : « partie d'une éminence, d'un terrain élevé, par où on fait descendre plusieurs fois un cheval au petit galop pour lui

1. On sait que l'expansion cistercienne dans le N.-E. de la France est partie des abbayes de Clairvaux et de Morimond, fondées en 1115.

Voir la bibliographie donnée par Patrice COUSIN, *Précis d'histoire monastique*, Bloud et Gay, 1956 (notamment p. 277-278) et le récent manuel de Marcel PACAUT, *Les ordres monastiques et religieux au Moyen Age*, Paris : Nathan, 1970.

2. Huguet ne cite pas ce mot.

apprendre à plier les hanches et à former son arrêt : on l'appelle aussi *basse* »[1].

2° *REW* 1520 et *FEW* II, 99 dérivent du latin *callis* l'étymon *ca(l)lata*, d'où sont issues, dans le Sud-Est du domaine galloroman et jusqu'aux Vosges, maintes formes patoises désignant *un sentier de piéton*, plus précisément *une piste tracée dans la neige, dans la boue, à travers des buissons ou des taillis*, etc. : Mistral s. v. *calado*, francoprov. *chalyo*[2], franc-comtois *chalée*, etc.

A cette liste de mots, tous conformes à l'évolution phonétique locale, il faut sans doute ajouter nombre de NL, parmi lesquels *Chaléa* (com. de Thoirette, Jura) et le *Chaleya* du *Livre de comptes d'un marchand lyonnais*, cité par P. DURDILLY (*RLiR* 28, 1964, p. 406) comme le nom d'une localité proche de Miribel et aujourd'hui disparue.

3° Plus limités dans le Sud-Est sont les types méridionaux *Calade* ~ *Chalade*, qui désignent *une route ou un chemin empierré ou dallé*, en milieu urbain *une rue pavée*.

Ils semblent issus d'un *ca(l)lata* appartenant au vocabulaire latin des Ponts et Chaussées et continué dans le latin médiéval technique, ainsi que dans les langues vulgaires de l'Italie et de la Gaule méridionale. *REW* 1487 cite s. v. *calare* le déverbal sarde *kala* « Strasse » et Du Cange donne s. v. *callata* : « Vox Italica, *ambulacrum* = gallice *promenade* ». Ce sens se retrouve chez Furetière s. v. *calade* : « Ce mot vient de *calada* qui signifiait autrefois *pavé* et qui se dit encore à Montauban. On appelle encore *calade* en plusieurs villes, et surtout dans le Lyonnais, le parvis qui est au devant de l'Église où se promènent les fainéans ». On trouve *calada* « rue pavée » dans le *Petit dictionnaire provençal-français* de E. Levy et les mots *calada* « paver » (verbe), *caladat* « lieu pavé », *calado* au sens de « rue pavée, chemin pavé » dans le *Trésor* de Mistral[3].

1. Définition abrégée par Littré, s. v. *calade* : « la pente d'un terrain par lequel on fait descendre un cheval au petit galop pour donner de la souplesse à ses hanches », avec pour étymologie l'italien *calata*.

2. A. DURAFFOUR relève le type [*ṣalǫ*] ~ [*ṣalạ*], résultat phonétique de *ca(l)lata*, dans tout le domaine que couvre son *Glossaire des patois franco-provençaux* (C. N. R. S., 1969), publié sous la direction de Mgr Gardette par L. Malapert et M. Gonon, n° 8628. Sens : « trace, chemin tracé dans la neige ».

3. Contrairement aux formes citées dans la note précédente, le francoprovençal de l'Oisans [*kalạda*] ~ *kalạ* (Duraffour, n° 4732), « pavé, en particulier de l'écurie, ou devant l'entrée principale de la maison » est évidemment emprunté au provençal, la seconde variante avec une adaptation locale du suffixe.

Du Cange (s. v. *calata, callata*) cite un texte de 1243, dans lequel le mot, écrit deux fois avec un *l*, une troisième avec deux, signifie « digue » et « chaussée » : *Teneatur reficere calatam et levatam Durenciae : removeantur callatae, quae sunt in civitate... et eorumdem arbitrio fiant calatae... de lapidibus minutis* [1].

FEW II, 99 rapporte toutes ces formes au même étymon que celles de notre deuxième groupe, et *REW* 1487 surprend quand il rattache à *calare* le sarde *kala*. Si l'on considère que (*via*) *ca(l)lata*, sur une aire romane cohérente, n'est qu'un doublet de (*via*) *calciata* (→ fr. *chaussée*), pourquoi ne pas dériver ces deux mots du même oronyme substratique **kala*, au sens de « pierre » [2], comme il convient d'ailleurs de le faire pour le lorrain *pierre chaline* « pierre de chaux » et *chalaine*, donné par Littré d'après Heuzé, *La France agricole* carte 5, au sens de « terres calcaires en Lorraine » [3] ?

4° Par une combinaison des sèmes « pente » (voir s. 1°) et « chemin + sol empierré » (voir s. 3°), les continuateurs de *ca(l)lata* désignent une *côte empierrée ou pavée*, en milieu urbain *une rue pavée en pente*.

Du Cange définit *calata* ~ *callata* : « via strata, quae in declivitatem vergit, f. ab ital. *calata*, descensus ». Ce sens, qui s'adapte fort bien à la grande majorité de nos *Chalades* ~ *Chalaides* champenoises et lorraines, est très exactement celui que donne Mistral (*Trésor*, s. v. *calado*) pour la *Calado* d'Avignon et de Villefranche-sur-Saône. Mlle Marguerite Gonon m'informe obligeamment que les habitants de cette dernière ville s'appellent les *Caladois*, du nom de la grande rue en pente qui traverse l'agglomération, que le NL *Calade* se retrouve avec le même sens à Yssingeaux et qu'elle se souvient encore du temps où les petites filles de Saint-Étienne chantaient la ritournelle : « A la *Calade* de chez Jalade, le céleri a fleuri » [4].

1. Joseph BALON reprend ce texte dans son *Grand Dictionnaire du droit du Moyen Age* (*Jus Medii Aevi*, tome V), fasc. 7 (1974), s. v. *calata*, qu'il traduit curieusement par « trou dans une digue ou dans un chemin ». Les traductions proposées dans cet ouvrage, par ailleurs fort utile tant que nous manque le nouveau Du Cange, doivent être souvent corrigées.

2. Cette base que *FEW* II, 50 donne avec les sens évolués « abri → hutte » et « ravin », a fait l'objet de nombreuses études. Voir les notes bibliographiques de L. F. FLUTRE, *Recherches sur les éléments prégaulois dans la toponymie de la Lozère*, Paris : Les Belles-Lettres, 1957, p. 57 et suiv.

Pour *calciata*, nous écartons l'hypothèse de Bloch-Wartburg (s. v. *chaussée*), selon laquelle il s'agirait du participe d'un **calciare* « fouler aux pieds », dérivé de vulg. *calcia* (class. *calx*) « talon ».

3. Voir le NL *Chalaines*, village proche de Vaucouleurs (Meuse).

4. A. Vallet, *Les noms de rues et toponymes divers de la commune de Saint-Étienne*, Paris : Belles-Lettres, 1961, ne donne pas le mot.

Il est clair que, pour un francoprovençaliste comme pour un Argonnais, le sème « en pente » est fondamental dans la sémantique de *Calade* ~ *Chalade*. Mgr Gardette en avait conscience [1] autant que Mistral, qui explique fort bien que l'on pavait généralement les rues et les chemins disposés en pente, pour éviter le ravinement (*Trésor*, s. v. *calado*).

La géolinguistique doit donc tenter de reconstituer l'histoire d'un type latin vulgaire *ca(l)lata*, signifiant topographique, dont les sens divers (*pente, chemin de piéton, chaussée, côte pavée ou empierrée*), comme peut-être la variation libre, au plan phonémique, /-l-/ ~ /-ll-/, s'expliquent par la syncrèse de plusieurs étyma.

Ca(l)lata appartient-il à ce « latin lyonnais » cher à Mgr Gardette et a-t-il suivi la voie orientale de la romanisation de la Gaule [2] ? Quelques continuateurs francoprovençaux et franc-comtois (*chalée, chalaie*, etc.), donnés par les dictionnaires étymologiques (notamment *FEW* II, 99) et par Duraffour avec le sens « sentier, piste », le laisseraient croire.

Mais le phonétisme même de la grande majorité des *calade* ~ *chalade* les désigne comme des occitanismes dans tout le domaine francoprovençal et a fortiori plus au Nord. Il semble que le mot, emprunté avec quelques adaptations mineures — Du Cange ne se trompait probablement pas en lui attribuant une origine italienne —, ait remonté l'axe rhodanien avec l'expansion des techniques qu'il désignait :

— dès le Haut Moyen Age, avec le pavage ou l'empierrage des voies en pente, notamment dans les agglomérations [3] ;

— plus tardivement, sans doute à partir du XIVe siècle, comme terme de manège.

La forme primitive du toponyme argonnais est assurément *Chalaide* [*šalaydẹ*], d'où résulte *Chalade* par une réduction ancienne de la diphtongue

1. Dans le CR qu'elle a consacré aux fascicules 6 et 7 du *Dictionnaire* de BALON (voir *supra*, note 1, p. 168) in *RLiR*, 40 (1976), 237-238, Mlle Gonon faisait allusion à « une étymologie que Mgr Gardette avait en tête, celle de *calade* ». Comme je lui demandais ce qu'elle savait à ce sujet, en lui exposant ma propre idée, elle m'a répondu que pour Mgr Gardette comme pour moi, il s'agissait bien du gréco-latin *calare*.

2. Voir Bodo MÜLLER, *RLiR* 35 (1971), 17-30 et Christian SCHMITT, *Tralili* 12, 1 (1974), 31-83.

3. *Ca(l)lata* n'est pas cité dans les chapitres que A. GRENIER (p. 235-316) et R. CHEVALLIER (p. 70 et suiv. et p. 143-147) — voir *supra* note 4, p. 165 — consacrent à la toponymie des voies antiques.

ay en *a* dans le Nord-Est du domaine français [1]. La fréquence de la forme *Chalaide* nous interdit en effet de la considérer comme une fausse régression à partir d'un *Chalade* originel. Ainsi donc la forme latine du toponyme, *Caladia* [2], semble son authentique étymon.

On le trouve justement dans une charte datée de 1151, dans laquelle Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, écrit à Hugon, abbé des Trois-Fontaines (fondation cistercienne dans la Marne depuis 1118) à propos d'un remaniement territorial : *usque ad caladiam de Roncheriis, quae est via ultra veterem capellam et ultra viam salinariam, et inde usque ad territorium de Chanseniaco... usque ad caladiam viam quam supra diximus* [3].

Du Cange (éd. 1883, addition de dom Pierre Carpentier) cite ce texte s. v. *caladia* qu'il glose : « idem quod *calcea*. Via strata : gallice *chaussée* » [4].

Dans l'Est du domaine d'oïl, un complexe de diverses évolutions phonétiques (palatalisation conditionnée de *a* en *è*, réduction à *a* ou *è* de la diphtongue *ay*, conservation de *a* de *mare* dans les parlers francoprovençaux) et de fausses régressions plus ou moins favorisées par l'influence francienne avait mis en variation libre les vocalismes accentués *a* et *è* (graphié souvent *ai*) dans de nombreux mots [5].

L'occitanisme *Calade*, sans doute importé d'Italie, adapté indifféremment en Bourgogne sous les formes *Chalade* ~ *Chalaide*, semble, par transcription latine de la seconde, avoir donné le *Caladia* de la scripta clunisienne, qui, répandu en Champagne et en Lorraine avec l'essaimage cistercien au début du XIIe s., est la source de tous nos toponymes.

1. Voir : — Ch. BRUNEAU. *Étude phonétique des patois d'Ardenne*. Paris : Champion, 1913, p. 122-123.
— L. REMACLE. *Le problème de l'ancien wallon*, Liège, 1948, p. 46-47.
— J. BABIN, *Les parlers de l'Argonne*. Paris : Klincksieck, 1954, p. 673.

2. Donnée en 1127 aux Cisterciens de Trois-Fontaines, l'abbaye avait été fondée vers 1125, ou un peu avant.
Voir H. COLLIN, « Les débuts d'une fondation cistercienne en Argonne : l'abbaye et l'abbatiale de la Chalade au diocèse de Verdun », *Le Pays Lorrain*, 1978, n° 3, Soc. d'Archéologie lorraine, Nancy, p. 121-132, notamment p. 122 : « Le nom de La Chalade est cité pour la première fois en 1124 : c'est le lieu où fut conclue la paix entre l'évêque de Verdun et le comte de Bar ».

3. Texte publié dans Auguste BERNARD et Alexandre BRUEL, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*. Paris : Imprimerie Nationale, 1876-1903. Tome V (1894), charte n° 4159.

4. Article repris dans le Dictionnaire de J. BALON (voir *supra*, note 1, p. 168 : fasc. 7, p. 1298), qui distingue l'emploi comme nom (« chaussée ») et comme adjectif (« empierré »).

5. Voir Oskar KJELLÉN. *Le patois de la région de Nozeroy* (Jura). Göteborg : Elander / Paris : Droz, 1945, p. 82 et suiv.

Issu, comme tant de NL, d'une scripta latine médiévale, dans quelle couche lexicale *chalade* « côte empierrée » a-t-il vécu en Champagne et en Lorraine ? J'ai dépouillé les deux romans argonnais de Theuriet, afin de contrôler une information que Jean Babin ne tenait sans doute que de seconde main. S'il est vrai que de nombreuses scènes du *Refuge* se situent à Lachalade, je n'ai trouvé nulle part le nom commun *chalade* chez un auteur qui parsème volontiers sa prose de régionalismes, parfois même d'expressions patoises, imprimés en italique. Or il est bien évident qu'au milieu de tant de descriptions d'itinéraires vallonnés, le mot eût jailli spontanément sous sa plume s'il avait été usité dans la langue quotidienne à la fin du siècle dernier. Je me demande si, dès l'origine dans une frange marginale du lexique et senti comme étranger à la langue, il n'a pas eu qu'une fonction toponymique, et ma perplexité espère attirer l'attention des lexicologues dialectaux sur un problème que Jean Babin n'a pu résoudre.

Un autre NL lorrain semble nager dans les mêmes eaux, le type *Senade* ~ *Senaide* :

— Dans le département de la Meuse : LD *passage des Senades*, com. de Clermont-en-Argonne et hameau de *Senades* (anciennement avec article pluriel), com. des Islettes (LD *Fossé des Senades, Gorges des Senades*).

— Pour le département des Vosges, le *DT* de Marichal fournit une matière plus abondante : il cite quatre NL *La Senade* dans les cantons de Dompaire, de Xertigny et de Mirecourt, dont l'un présente une forme *Senaide* du XVe siècle et auxquels il faut sans doute ajouter *A la Senader*, écart de la com. de Raon-aux-Bois (canton de Remiremont). Mais les attestations les plus anciennes concernent la commune de *Senaide* (canton de Lamarche) : *Senagdam* (1092), *Senayde* (1140), *Senade* (1179), *Senaida* ~ *Senaidia* (avant 1192, dans un cartulaire de Morimond). P. Marichal précise que l'église de Senaide, dédiée à saint Vallier — originaire de Langres, il avait émigré dans le Jura —, était du diocèse de Besançon, doyenné de Faverney. Ces attaches franc-comtoises laissent à penser que ce NL a pu venir du Sud par la scripta ecclésiastique, dans laquelle il convient sans doute de chercher l'étymon. S'agit-il de **sagnata* « terrain marécageux, pré humide », dérivé du gaulois *sagna* (*FEW* XI, 72 cite *señado* en Haute-Loire) ou de *signata* (*silva*) « groupe d'arbres marqués d'un repère », d'où peut-être « sente forestière » [1] ? La

1. Du Cange (s. v. *sinaida*) cite un texte de la Loi des Lombards (Édit de Rothari promulgué en 643) et propose pour étymon le vieux saxon *snitan* (v. h. a. *snidan* → all. mod. *schneiden*) « couper, inciser ».

Le *Mediae latinitatis Lexicon minus* de J. F. NIERMEYER (Leiden : Brill, 1976)

seconde étymologie, qui appartient à la tradition savante, paraît plus vraisemblable que la première [1].

Université de Bordeaux III. Roland BLONDIN.

est mieux avisé en donnant le même texte — avec les variantes *snaida, senaida, sinaida, signaida,* fournies par la tradition manuscrite des XIe, XIIe et XIIIe siècles (art. 240-241 de l'éd. Bluhme in *Monumenta Germanica Historica, Leges*, vol. 4 — s. v. *signatum* : *sin-* ~ *sen-* ~ *ai-* ~ *-ta* ~ *-da*.

FEW XI, 601, s. v. *signare*, cite pour *signer* le sens technique « marquer une pièce de bois avec la rouannette » (1765, *Encyclopédie*), repris notamment par Littré.

1. Nous écartons l'étymon germanique *sin-* « vieux » + gotique *haithi* « lande » que le *Dictionnaire* de DAUZAT-ROSTAING propose pour le *Senaide* des Vosges, d'après T. PERRENOT, *La toponymie burgonde*, Paris, 1942. A supposer même qu'une telle combinaison toponymique soit possible, elle aurait été introduite en roman à l'époque franque sous la forme **sĭn-heid(h)a* (avec une diphtongue *ei* issue de l'évolution de *ai*), d'où ne pourrait résulter *Senaide* ~ *Senade*.